



ELORN **INFOS N°5**
Novembre 2006
ELORN **INFOS N°5**
EDITION SPECIALE

URGENCE...Objectif 15 décembre 2006

Chers amis, voisins, riverains d'antennes,

Voici, comme convenu lors de notre assemblée générale, la lettre type à expédier à Monsieur Jacques LE GUEN, notre député, pour soutenir la proposition de loi visant à réduire les émissions des ondes électromagnétiques des antennes relais de téléphonie mobile. Ce courrier est à compléter de vos noms et adresse, à signer puis à poster ou déposer au 54 quai de Léon à Landerneau **le 15 décembre**.

Vous trouverez ci-joint une note explicative de cette démarche qui est lancée à l'échelle nationale.

Nous profitons de cette édition spéciale pour vous préciser que des CD audio de témoignages de riverains qui se plaignent des effets des ondes électromagnétiques issues des antennes relais de téléphonie mobile sont disponibles auprès de l'association.

Par ailleurs, nous remercions également tous les riverains qui ont déjà répondu à l'enquête de « bien être » CRIIREM.

Ceux qui le souhaitent peuvent encore déposer leur enquête dans les boites aux lettres :

32 rue Théodore Botrel

42 rue Théodore Botrel

64 rue Théodore Botrel

8 rue G Faure

1 rue Dugesclin (Kergreis)

Si vous le souhaitez, des formulaires vierges sont à votre disposition au 42 rue Théodore Botrel.

N'hésitez pas à appeler ou laisser un message pour en obtenir.

Le Bureau de l'Association.



Lettre aux associations, collectifs et riverains d'antennes relais de téléphonie mobile (au plan national)

Après avoir beaucoup travaillé localement et communiqué pour tenter de faire déplacer des antennes relais, notre association située à Landerneau (29) s'est rendue compte que finalement la seule solution efficace et indiscutable pour tous était de faire évoluer la loi. Nous sommes nombreux à penser, aujourd'hui que celle-ci manque totalement de cohérence sur la question des champs électromagnétiques générés par les micro-ondes pulsées provenant des antennes relais de téléphonie mobile.

Cette loi a été établie, il y a plus de dix ans, à partir des effets thermiques engendrés par ces ondes pour des niveaux d'exposition très élevés. Or de nombreuses études récentes mettent le doigt sur la gravité des effets athermiques des micro ondes pour de faibles niveaux d'exposition. (rupture des brins d'ADN, porosité de la barrière sang/cerveau...) Il faut donc la faire évoluer. Tous les gens informés connaissent le danger des micro ondes pulsées. Beaucoup de scientifiques se sont exprimés à ce sujet. (de nombreux sites Internet traitent avec sérieux de ce sujet, font référence à des études scientifiques, au vécu des riverains d'antennes)

Or, ce sont les députés qui votent et font adopter les lois.

Aujourd'hui, que dit la loi à ce sujet ?

Ne tenant compte que des effets thermiques, elle dit qu'il ne faut pas dépasser les seuils de 41volts/mètre (GSM 900Mz), 58volts/mètre (GSM 1800 MHz) et 61volts/mètre (UMTS 2100 MHz). Les pouvoirs publics locaux, malgré leur bonne volonté parfois, se heurtent donc à la loi.

Les scientifiques indépendants savent et disent que ces ondes sont dangereuses au dessus de 0.6volts/mètre. Une application sur cette base serait donc une avancée même si ce n'est pas encore complètement satisfaisant. Ils évoquent aussi une distance de sécurité de 300 mètres de toute habitation.

Il restera néanmoins à poursuivre les recherches pour savoir si ces ondes restent dangereuses sous le seuil de 0.6volts/mètre.

Il nous faut donc sensibiliser nos députés pour mettre en place une loi cohérente, c'est la seule façon de régler équitablement et pour tous, les problèmes que tous nos concitoyens subissent. Certains députés ont bien compris l'urgence de la situation en proposant une loi dans ce sens. (Proposition de loi n°2491 relative à la **réduction des risques pour la santé publique des installations et des appareils de téléphonie mobile**) Pour que cette proposition devienne LOI, le plus grand nombre de députés doit l'approuver.

Notre objectif est donc d'informer mais aussi d'exprimer nos inquiétudes et nos souffrances au plus grand nombre de députés pour qu'ils soutiennent cette proposition de loi.

Que faire dans la pratique ?

Nous vous proposons la démarche suivante :

1° Chaque riverain d'antenne expédie la lettre type (ci-jointe) au député de sa circonscription le même jour au niveau national. Date retenue : **15 DECEMBRE 2006.**

2° A la suite de cette expédition, chaque association ou collectif, ou groupe de riverains pourra prendre un rendez-vous avec le député de sa circonscription pour lui exposer les risques ou effets reconnus des champs électromagnétiques, apporter des témoignages de souffrance, d'inquiétudes de chacun. Nous espérons ainsi que nos députés prendront la mesure de la gravité de la situation et soutiendront la proposition de loi jusqu'à son application.

Et surtout ne l'oublions pas, c'est l'électeur qui en définitive a le dernier mot s'il sait se mobiliser pour appuyer celui qui défendra sa cause.

Plus grande sera notre implication dans cette démarche, alors plus justement et plus fortement seront affichées notre attente et notre détermination. Il appartient à chacun d'apporter sa pierre à l'édifice en transmettant cette information par tous les moyens possibles à toutes les personnes susceptibles de contribuer à l'aboutissement de notre cause à tous.

Nom :

Monsieur Jacques LE GUEN

Prénom :

Député.

Adresse :

54 Quai de Léon

29800 LANDERNEAU

Landerneau, le

Objet : **Proposition de loi n°2491** relative à la réduction des risques pour la santé publique des installations et des appareils de téléphonie mobile, enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 13 juillet 2005 et présentée par MM. Jean-Pierre BRARD, Christian DECOCQ, Joël GIRAUD, Pierre GOLDBERG, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, MM. Maurice LEROY, Nicolas PERRUCHOT et Mme Chantal ROBIN-RODRIGO (députés).

Monsieur le député,

Je me permets de vous adresser cette lettre car prochainement vous serez amené à vous prononcer sur la loi concernant l'abaissement du seuil d'émissions électromagnétiques générées par les antennes relais de téléphonie mobile.

Comme beaucoup de mes concitoyens je refuse de subir 24 heures sur 24 les émissions de champs électromagnétiques néfastes pour ma santé et celle de mes enfants et des générations futures. Je ne veux pas que ce qui s'est produit pour l'amiante, se reproduise d'ici quelques années avec les antennes relais et les portables. D'ailleurs l'AFSSET ne parle t-elle pas dans son dernier avis « Téléphonie mobile et santé » publié le 21 juin 2005 de « ...la persistance d'un doute sérieux quant à la possibilité d'effets sanitaires ... » Il est urgent de mettre en place une loi qui préserve chacun de nos concitoyens et qui permette aux pouvoirs publics en place sur le terrain d'agir efficacement pour la sécurité de leurs administrés.

J'observerai avec beaucoup d'attention vos interventions à l'ASSEMBLEE NATIONALE pour faire évoluer et défendre une loi équitable sur les champs électromagnétiques.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le député, mes sincères salutations et je vous remercie par avance de l'attention que vous voudrez bien apporter à ce sujet préoccupant.

Signature